

AUTO ECOLE DE LA GARE

9 Avenue Pierre Sémard
01000 Bourg en Bresse
Tél : 04 74 21 93 48



Email : autoecoledelagare01@orange.fr
Site internet : WWW.auto-ecole-de-la-gare.com
Siret : 789 423 670 00023 Agrément : 0001
TVA Intracom : FR 17789423670

LA CONDUITE SUPERVISEE

Le candidat de 18 ans et plus, inscrit dans une école de conduite, aura la possibilité de compléter sa formation initiale par une phase de conduite supervisée lui permettant d'acquérir d'avantage d'expérience, afin de passer ensuite l'épreuve pratique dans des conditions plus sereines.

Comme pour la conduite accompagnée à partir de 15 ans, le candidat de 18 ans et plus doit au préalable avoir réussi l'épreuve du code de la route et suivi au moins 20 heures de conduite en école de conduite. C'est l'enseignant qui autorise la personne à opter pour cette possibilité en fonction du degré de maîtrise du véhicule, des compétences et des comportements qu'il a observé chez le candidat.

Le ou les accompagnateurs doivent être titulaires du permis de conduire depuis au moins 5 ans sans interruption, et avoir obtenu l'accord de leur assurance.

Cette période de conduite supervisée débute par un rendez-vous pédagogique préalable d'une durée de 2 heures entre l'enseignant, l'accompagnateur et l'élève conducteur.

LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

La conduite accompagnée (AAC) est la formation incontournable des jeunes dès 15 ans.

Cette approche pédagogique permet d'acquérir une solide expérience de conduite avant d'obtenir le permis de conduite (permis B).

Dès le code réussit, la formation pratique sera de 20 h de conduite minimum en auto-école.

Ensuite, pendant une période au minimum de un an, l'élève devra conduire au minimum 3000 km avec un accompagnateur.

Enfin l'examen du permis sera accessible à partir de 17 ans.

Planification de la formation: formation au code de la route puis examen de code, ensuite, formation pratique, puis un rendez-vous préalable (début de la conduite accompagnée), 2 rendez-vous pédagogique puis examen du permis.